



Conseil scientifique de l'Institut de Chimie

Inquiétudes autour des « KeyLabs » : un projet aux conséquences incertaines.

L'annonce par le CNRS, le 12 décembre 2024, de la création des "KeyLabs" suscite de vives inquiétudes au sein de la communauté scientifique. Le CSI CNRS Chimie, après avoir pris connaissance des principes de la labellisation par le directeur de l'Institut de Chimie, M. Jacques Maddaluno, souhaite alerter la direction du CNRS sur les répercussions potentielles de cette initiative.

Ce projet, tel que présenté par le CNRS, viserait à concentrer davantage de ressources sur environ 25% des unités de recherche identifiées comme représentatives de l'excellence de la recherche française afin de renforcer la visibilité de la France à l'international. Au sein de CNRS-Chimie, cela concernerait 20% des laboratoires, soit environ 30 unités sélectionnées.

Plusieurs préoccupations émergent quant aux conséquences de cette politique :

- **Marginalisation et appauvrissement des laboratoires non sélectionnés** : 80% des unités verront leur soutien du CNRS au sens large (dotation et accompagnement) diminuer, avec pour risque le recrutement impacté à la baisse, menaçant ainsi leur pérennité et leur attractivité,
- **Affaiblissement du tissu scientifique** : concentrer les moyens sur une minorité de laboratoires pourrait entraîner un effet domino, affaiblissant, voire faisant disparaître, certaines unités de recherche,
- **Concurrence accrue au détriment de la collaboration** : cette sélection pourrait exacerber la compétition entre laboratoires, au risque de nuire aux synergies et aux dynamiques collaboratives essentielles à l'innovation.

Pour toutes ces raisons, le CSI de CNRS Chimie exprime son opposition à la labellisation de « Keylabs » au sein des unités CNRS.

Ce regard critique traduit une inquiétude plus large sur l'avenir de la recherche publique en France, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre excellence scientifique et diversité disciplinaire, ainsi que la nécessité de garantir des conditions de travail équitables pour l'ensemble des chercheurs et personnels impliqués. L'opération de labellisation de certaines unités, annoncée à coût constant, conduira de facto à un transfert de financements depuis les autres laboratoires, non élus. Un effet d'entraînement auprès d'autres organismes de recherche (INRIA, l'INSERM et l'INRAe) n'est pas à écarter, certaines tutelles se retirant déjà, amenant à un morcellement irréversible du paysage scientifique et économique français.

Le CSI CNRS Chimie s'étonne également de l'absence de communication autour de cette réforme. Une telle décision, qui a un impact structurel majeur, semble en contradiction avec la politique de pilotage national de la recherche que le CNRS a

toujours portée. En tant qu'acteur central de l'animation et de la structuration du paysage scientifique français, le CNRS joue un rôle clé dans la coordination des communautés de recherche, en apportant une vision nationale et internationale. Une concentration excessive des moyens sur un nombre restreint de laboratoires risque de freiner l'innovation et de fragiliser la diversité des approches scientifiques.

Enfin, cette décision unilatérale intervient dans un contexte peu favorable pour les sciences, avec une démographie étudiante en baisse dans ces disciplines. Pourquoi alors se concentrer sur les grandes universités membres d'UDICE, au détriment d'une approche plus inclusive ? Et ce d'autant que d'autres universités et laboratoires, localisés dans des villes de taille moyenne, assistent à l'inverse à un accroissement de leur population estudiantine.

Les motivations précises de cette initiative restent floues. Ces mesures ont-elles été mises en perspective avec les travaux prospectifs des différents groupes de travail ? Quel impact est attendu sur l'ensemble du paysage scientifique français ?

Face à ces incertitudes, il est impératif que la direction du CNRS apporte des clarifications et engage un dialogue ouvert avec l'ensemble de la communauté scientifique. L'avenir de la recherche française ne peut être dicté sans une concertation approfondie avec les acteurs concernés.

Recommandation adoptée le 16 janvier 2025

xxx votants : xxx pour, xxx contre, xxx abstention

Christophe BIOT
Président du CSI CNRS
CHIMIE.

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- M. Jacques MADDALUNO, directeur du CNRS Chimie.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Mme Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections du Comité national.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Commissions interdisciplinaires.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'instituts.